

AQS

Association de Quartier de Serrières

Neuchâtel-Serrières, 18 mai 2006

Monsieur le Conseiller d'Etat
Fernand Cuche
Château
2000 Neuchâtel

Comment compliquer la vie des piétons et des utilisateurs des transports publics – l'Etat de Neuchâtel montre l'exemple !

Monsieur le Conseiller d'Etat,

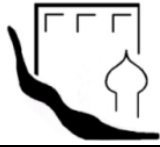
Sachant que vous êtes un défenseur convaincu du développement durable et que vous prônez des mesures concrètes pour encourager la mobilité douce, nous nous adressons à vous pour vous informer des faits consternants exposés ci-après. Nous sollicitons votre intervention rapide pour empêcher vos services de compliquer la vie des piétons et des utilisateurs des transports publics dans le périmètre de Tivoli par des mesures allant à l'encontre de tout bon sens et des instruments de planification approuvés par la Ville et le Canton.

Les services cantonaux qui occupent le bâtiment de la rue Tivoli 5 à Serrières, dont celui de l'aménagement du territoire, jouissent du vieux parc qui fut de 1837 à 1884 le cimetière de Serrières. Avec ses arbres magnifiques, ce terrain a gardé son caractère majestueux. Près de son bord ouest, il est traversé par un cheminement piéton qui relie la rue de Tivoli au Chemin-Vieux. Cet itinéraire plus que centenaire est inscrit dans le Plan Directeur du Secteur Tivoli (2003) et dans le Plan de Quartier Tivoli et Vallon (2006), car il relie la rive du lac et l'arrêt du Littorail à la rue de Tivoli, son arrêt de bus et la gare de Serrières.

Or nous venons de découvrir que vos services ont décidé de fermer ce passage, bien entendu sans en informer le public ! Interrogé sur cette question, l'architecte communal adjoint nous l'a confirmé, précisant que la fermeture s'appliquerait la nuit et les fins de semaine, «l'Etat voulant ainsi limiter les frais de remise en état et d'entretien consécutifs aux incivilités régulières de certains utilisateurs et limiter les frais de surveillance». Nous risquons donc de nous retrouver un petit matin, un soir ou un samedi-dimanche devant des grilles fermées, réparées à grands frais pour l'occasion !

Nous ne pouvons accepter cela:

- La fermeture, même partielle, pénaliserait les riverains qui prennent le train, le bus ou le véhicule Mobility tôt le matin ou rentrent tard le soir : les Serriérois ont le droit de se déplacer aussi la nuit et les fins de semaine.



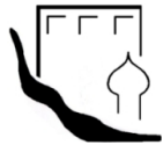
AQS

Association de Quartier de Serrières

- Beaucoup d'autres personnes empruntent ce passage y compris hors des heures de bureau, que ce soit pour descendre à la boulangerie ou aller à la piscine, etc.
- Ledit cheminement piéton jouit d'un droit de passage coutumier, puisqu'il existe depuis les temps du cimetière (plus de 150 ans).
- Ce parc est actuellement l'unique espace vert digne de ce nom à Serrières – comme vous le savez, nous sommes coupés du lac par l'autoroute. Certes il appartient aujourd'hui à l'Etat, mais comment justifier qu'il devienne le jardin privé du locataire de Tivoli 5 ?
- Tant le Plan Directeur du Secteur Tivoli (2003) que le Plan de Quartier Tivoli Sud et Vallon (2006) incluent la revalorisation de ce cheminement piéton, avec la possibilité éventuelle de l'adapter aux nouvelles constructions prévues à proximité. Cette perspective a conduit à ce que ce passage cahoteux n'ait pas été réparé malgré les demandes insistantes des utilisateurs.
- Quant aux incivilités, nous ne comprenons absolument pas à quoi il est fait allusion, tant ce parc est bien respecté : le public utilise le passage, mais guère le reste de l'espace et les installations. Le voisin immédiat confirme que le calme du lieu est pleinement préservé, qu'il n'y a jamais eu ni fête «sauvage», ni réunion d'un groupe suspect ni autre présence malvenue. Seuls les employés de l'Etat y prennent leur pause-café ou dînent aux tables spécialement installées pour eux sur des plateformes en granit posées à cet effet. Nous considérons tout à fait déplacé que les habitants soient taxés d'incivils, au lieu que l'on se réjouisse en commun de disposer d'un endroit aussi magnifique.
- Enfin, depuis 2004 l'association de quartier (AQS) s'emploie à promouvoir une politique qui favorise la mobilité douce et la qualité de vie à Serrières. A ce titre elle s'est opposée au projet de plan de quartier mis à l'enquête, mais les négociations en vue du retrait de cette opposition ont déjà enregistré des progrès significatifs. Néanmoins nous regrettons de devoir dire que jusqu'ici nous avons observé que certains des acteurs impliqués, notamment le Canton, ont surtout insisté sur la maximisation de leurs propres possibilités de stationnement et n'ont pas manifesté de souci ni même de respect pour la qualité de vie des Serriérois. La fermeture du passage piéton de Tivoli 5 relève d'une «logique» et dénote une attitude déplorable qui nous montrent que nous ne pouvons pas croire les promesses des parties intéressées quand elles prétendent œuvrer à la réalisation des objectifs d'un développement durable.

Nous vous prions, Monsieur le Conseiller d'Etat, d'intervenir rapidement pour

1. Maintenir le cheminement public à travers l'ancien cimetière sans aucune restriction jusqu'à ce que le cheminement définitif prévu dans le Plan de Quartier soit mis en service ;
2. Garantir l'accès permanent du public au parc de l'ancien cimetière, c'est-à-dire qu'il soit déclaré officiellement ce qu'il est fonctionnellement depuis longtemps : un parc public.



AQS

Association de Quartier de Serrières

Les services de l'Etat sont bien entendu les bienvenus à Serrières, mais nous souhaitons que leur attitude se manifeste plutôt en faveur du respect de la qualité de vie des habitants de Serrières que le contraire.

En espérant que vous serez attentif à notre demande nous restons à votre disposition si vous souhaitez débattre de la question avec nous et vous adressons nos salutations distinguées.

Au nom de l'AQS

C. Gaillard
Présidente

T. Holzer Moser
pour le Comité

Copies par e-mail à :

- M. Woeffrey, chef du service cantonal de l'aménagement du territoire
- M. Donner, architecte cantonal
- M. de Pury, vice-président du bureau du Conseil général
- Mme Raymonde Wicky, conseillère générale
- Mme & M. Guyot, conseillers généraux de la Ville de Neuchâtel
- Mme Garbani, conseillère communale
- M. Coquillat, architecte communal
- M. Zinder, délégué communal pour la mobilité douce
- M. Aubert, Tivoli Center SA
- M. Robert Coureau, ATE-NE